

Relève des compteurs d'eau

De **fin juillet à fin octobre**, les agents du service Eau de la Communauté de communes de Briance-Combade relèvent les compteurs d'eau au sein des communes suivantes :

- Châteauneuf-la-Forêt
- Linards
- La Croisille-sur-Briance
- Masléon
- Roziers-Saint-Georges
- Saint-Gilles-les-Forêts
- Sussac
- Surdoux
- Saint-Méard

Quant à la commune de Neuvic-Entier, la relève des compteurs sera effectuée par la SAUR.

Quelques consignes

Afin que les agents puissent procéder à la relève des compteurs :

- les laisser accéder aux compteurs
- dégager les compteurs si nécessaire afin de faciliter l'opération
- tenir les animaux enfermés.

En cas d'absence

Si vous n'êtes pas présent durant le relevé de votre compteur, les agents laisseront dans votre boîte aux lettres un document à remplir et à renvoyer par courrier à la Communauté de Communes Briance Combade.

Il est aussi possible de l'envoyer directement par mail à l'adresse eau@briancecombade.fr.

Le cas de l'habitat collectif

Quand une individualisation des contrats de fourniture d'eau a été mise en place :

- un relevé de tous les compteurs est effectué,
- la consommation facturée au titre du contrat collectif correspond à la différence entre le volume relevé au compteur général collectif et la somme des volumes relevés aux compteurs individuels, si elle est positive.
- chaque contrat fera l'objet d'une facturation séparée.

Contact

Régie de l'eau

12 Avenue Amédée Tarrade - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

Tél. 05 55 69 39 32

N° d'astreinte : 07 52 06 97 57

eau@briancecombade.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi de 10h à 17h